



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT
DURABLES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Ministre d'État

Paris, le 04 AVR. 2008

Monsieur le Secrétaire général,

Les 21 et 22 février derniers, je vous informais de l'accord qui m'avait été donné par le Président de la République et le Premier Ministre sur les orientations que j'avais retenues pour l'organisation de notre ministère.

Je vous avais alors indiqué que la refondation du ministère se ferait autour d'une administration centrale forte, d'un regroupement des DIRE, des DIREN et des DRE pour constituer les DREDAD et d'une fusion des DDE et des DDAF.

Le conseil de modernisation des politiques publiques du 12 décembre avait déjà acté certaines de ces évolutions. Celui du 4 avril a confirmé que le ministère constituait "le grand ministère technique du gouvernement regroupant des compétences de haut niveau sur de nombreuses problématiques du développement durable". Le MEEDDAT est attendu sur les missions liées à la lutte contre l'effet de serre dans la politique de transports urbains, à la mise en place d'une politique de construction faiblement consommatrice d'énergie, à l'économie de l'espace, à la prévention des risques, au maintien de la biodiversité ...

Je vous avais également dit que je considérais que la réforme créant les DIR avait nécessité beaucoup d'efforts pour les personnels concernés et qu'il ne me semblait pas utile d'envisager une nouvelle organisation, même si je souhaitais qu'une meilleure articulation de leur fonctionnement, en cas de crise, soit prévue avec les zones de défense.

Le relevé de décisions confirme totalement cet engagement ainsi que la promulgation rapide d'une loi de transfert des parcs aux départements.

Ensuite, je vous avais indiqué que les agents des services des voies navigables qui travaillent en partie pour Voies Navigables de France resteraient dans les services déconcentrés du ministère.

Monsieur LEBRETON Hubert
Secrétaire Général
UFE-CFDT - MEEDDAT
30 Passage de l'Arche
92055 Paris Cedex

Pour ce qui concerne VNF, aucune modification n'est portée à l'organisation actuelle, mais il est demandé de poursuivre les efforts d'optimisation et de modernisation des méthodes d'exploitation de cet établissement.

Par ailleurs, j'avais insisté sur l'intérêt pour l'État de conserver une capacité d'ingénierie publique de haut niveau, notamment en matière environnementale. et, pour le réseau scientifique et technique, je m'étais engagé à ce qu'il n'y ait aucune remise en cause fondamentale de sa structure, estimant qu'il était un acteur essentiel de la mise en œuvre des décisions du Grenelle.

Le Conseil de modernisation insiste bien sur le renforcement de nos capacités d'expertise dans les domaines nouveaux ou en croissance en utilisant les marges de manœuvre issues du redéploiement :

- d'une partie des effectifs de l'activité d'ingénierie concurrentielle,
- d'une partie des effectifs du RST par la réorientation vers des activités à plus forte valeur ajoutée.

J'organiserai rapidement la concertation nécessaire à la mise en œuvre de cette orientation.

Vous m'aviez interrogé sur une éventuelle réforme du permis de construire. Comme je vous l'avais écrit, l'actuelle procédure d'instruction n'est pas modifiée.

A la question que vous m'aviez posée sur le permis de conduire, je vous avais répondu que j'attendais les conclusions du rapport de M. Lebrun pour engager des discussions. Le conseil de modernisation demande, en vue de réduire les délais, d'engager la concertation préalable avec les partenaires, prioritairement sur la refonte du dispositif administratif d'inscription et en mobilisant au mieux les compétences des inspecteurs du permis de conduire.

Enfin, de nouvelles décisions ont été prises lors de ce conseil qui concernent notamment les agences de l'eau, l'ONEMA et l'ONCFS. Je demanderai aux directeurs concernés de ces établissements, ainsi qu'au préfigurateur de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, de prévoir de réunir très rapidement des groupes de travail sur les modalités de mise en œuvre de ces décisions et d'organiser la concertation.

Il s'agit maintenant de construire ensemble ce grand ministère que je souhaite résolument présent pour l'avenir. Le Grenelle de l'environnement nous donne une feuille de route que la nouvelle organisation centrale et territoriale du ministère nous permettra de mettre en œuvre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Louis BORLOO